

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du mardi 28 avril 2026**

Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Kayané BIANCO ROATTA - Joël CANICAVE - Gaby CHARROUX - Lionel DE CALA - Alexandre DORIOU - Arnaud DROUOT - Capucine EDOU - Olivia FORTIN - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Jean-Pascal GOURNES - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Pascaline LÉCORCHÉ - Maxime MARCHAND - Arnaud MERCIER - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Serge PEROTTINO - Robin PRÉTOT - Hedi RAMDANE - Anne REYBAUD-DECROIX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Philippe ARDHUIN représenté par Serge PEROTTINO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Georges CRISTIANI.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**HN-016-19196/26/BM**

**■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Marseille Innovation au titre de son programme d'action 2026 - Approbation d'une convention - MGDIS n°12954  
161319**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le soutien à l'innovation comme facteur essentiel de croissance et d'excellence des filières figure parmi les orientations stratégiques majeures de l'Agenda économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence, approuvé en juin 2022 dans une version renouvelée. Dans ce cadre, la Métropole soutient les acteurs ayant pour mission l'accueil et l'accompagnement des entreprises innovantes, tout particulièrement dans la période délicate et cruciale de leurs premières années d'existence.

Labellisée CEEI (Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation), l'association Marseille Innovation compte parmi les opérateurs phares de l'écosystème d'innovation du territoire contribuant à la création et l'accélération d'entreprises innovantes. Elle intervient sur un ensemble de pépinières positionnées sur le Technopôle de Château Gombert (hôtel technologique) et deux situés au centre-ville de Marseille (Pôle Media Belle de Mai et CIC Place de l'Innovation).

En 2025, les 111 entreprises innovantes accompagnées sur les campus de Marseille Innovation ont généré 620 nouveaux emplois actifs sur le territoire. Le nombre de startups intégrées en 2025 est en progression par rapport à 2024 : 47 nouvelles entrées en pépinière (contre 40 en 2024). Le taux de pérennisation, indicateur significatif pour l'activité de pépinière tant il démontre la qualité de l'accompagnement délivré, s'élève dans le cas de Marseille Innovation, à 90%. On peut également noter le taux de 20% de startups fondées ou co-fondées par des femmes, encore insuffisant mais dont la progression reste un objectif prioritaire.

L'activité déployée sur les campus permet un positionnement multi-filières, cohérent avec les filières stratégiques de la Métropole : le numérique représente la filière principale, avec 53% des startups hébergées, suivi par la santé (hors biotech), l'industrie du futur et le conseil en ingénierie, et le tourisme (y compris e-tourisme).

L'offre de services proposée par Marseille Innovation permet aux entreprises innovantes de bénéficier, pendant 4 ans, d'une offre immobilière adaptée et prête à l'emploi, combinée à un accompagnement global et quotidien dispensé par l'équipe de Marseille Innovation (11 personnes) et renforcé par l'intervention d'experts et de mentors. Sélectionnés pour l'excellence de leur parcours, la qualité de leurs conseils et la puissance de leur réseau, ces intervenants externes apportent une expertise indispensable pour soutenir les jeunes créateurs dans toutes les dimensions du développement de leur entreprise : stratégie, développement commercial, levée de fonds, communication, marketing, ressources humaines, droit, comptabilité, fiscalité, intelligence économique, propriété intellectuelle, design ou encore, appui scientifique et technologique.

Outre l'accueil et l'accompagnement des startups, Marseille Innovation assure l'animation de ses 3 campus afin de favoriser les synergies, créer des opportunités de business pour les entreprises qu'elle héberge et dynamiser la communauté de startup. Elle mène également des actions de prospection et de détection de projets innovants, en s'appuyant sur un réseau de partenaires locaux, nationaux et internationaux.

Depuis 2022, l'offre de services de Marseille Innovation inclut également un fonds de prêt d'honneur innovation de 30 000 € destiné à financer la croissance des startups. Ce fonds a été abondé par deux banques (CIC et BP MED) et 3 fonds d'entrepreneurs à succès du territoire métropolitain. En 4 ans, le fonds « By MI » a permis de financer 36 entreprises et de mobiliser 1 500 000 € de financement (dont 1 020 000 € de prêts d'honneur délivrés par MI et 493 000 € en effet de levier BPI) au profit des startups accueillies et accélérées par Marseille Innovation.

La feuille de route 2026 de Marseille Innovation s'inscrit dans la continuité de la dynamique de reprise et de croissance engagée, en consolidant le rôle de Marseille Innovation comme opérateur de référence de l'écosystème d'innovation du territoire métropolitain. L'association déploie une feuille de route ambitieuse autour de plusieurs axes prioritaires :

- Renforcer l'attractivité des pépinières du territoire en s'appuyant notamment sur le fonds d'innovation by MI, levier important pour attirer de nouveaux projets et talents.
- Conforter les relations et les partenariats à l'international notamment avec l'Afrique en lien avec les partenaires locaux et internationaux et en cohérence avec le positionnement d'Aix Marseille Provence comme hub euro-méditerranéen.
- Participer activement à la mise en œuvre de la feuille de route Innov Provence et aux actions et animations visant à renforcer l'attractivité et la performance de l'écosystème d'innovation du territoire.
- Réaffirmer l'engagement de Marseille Innovation dans l'animation et le développement du Technopôle de Château Gombert.
- Poursuivre la contribution de Marseille Innovation au développement des filières d'excellence et notamment celle des Industries culturelles et créatives, notamment au travers de sa présence au Pôle Media de la Belle de Mai.
- Continuer à associer durablement Marseille Innovation et ses startups avec les grandes et moyennes entreprises du territoire pour créer les leviers et les impacts qui répondront aux enjeux de transition et de création d'emplois.

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son objectif et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2026, dossier MGDIS N°12954.

Il est précisé que l'association Marseille Innovation bénéficie par ailleurs de financements de la Métropole pour les actions suivantes :

- Accompagnement de startups dans le cadre du programme Soft Landing Provence Africa Connect,
- Financement du Fonds Innov Provence.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Marseille Innovation une subvention d'un montant de 367.000 euros représentant 26,67 % du budget prévisionnel global de l'association hors contributions volontaires).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;

- La délibération n° HN 006-19161/26/CM du Conseil de la Métropole du 16 avril 2026 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- Le règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence en vigueur.

### **Où le rapport ci-dessus**

### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- Les orientations de l'Agenda du développement économique de la Métropole en matière d'entrepreneuriat et d'innovation ;
- L'intérêt de soutenir la création et le développement des start-up innovantes de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en leur proposant une offre de services adaptée combinant la mise à disposition de locaux et d'accompagnement ;
- La cohérence des actions menées par l'association Marseille Innovation avec la stratégie de développement économique de la Métropole Aix-Marseille Provence inscrites dans son Agenda du développement économique renouvelé en juin 2022 ;
- L'impact des actions menées par Marseille Innovation en termes de développement économique, d'innovation et d'emplois.

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement global à l'association Marseille Innovation d'un montant de 367 000 euros au titre de l'année 2026.

#### **Article 2 :**

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association Marseille Innovation, ci-annexée.

#### **Article 3 :**

Monsieur le Président de la Métropole, ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

#### **Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2026 pour 80% et de l'exercice 2027 pour 20% en section de fonctionnement : chapitre 65, fonction 67, nature 65748.

Ces crédits relèvent de la politique Développement économique, Innovation, Attractivité territoriale, de la sous-politique Innovation, Filières stratégiques, Enseignement supérieur et Recherche et du programme Innovation, Filières stratégiques, Enseignement supérieur et Recherche et seront exécutés par le service gestionnaire 4EEIS.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Président de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence

Nicolas ISNARD